

*Hygiène maternelle et infantile.*—Décentralisés dans une large mesure, les services destinés à la mère et à l'enfant sont offerts par l'entremise des unités et des services de santé des municipalités; mais la plupart des provinces possèdent une division distincte qui s'occupe de favoriser l'hygiène maternelle et infantile et de fournir une assistance technique ou emploient des consultants à ces fins. Les infirmières-hygiénistes prennent une part importante à ce travail, qui peut consister à enseigner l'hygiène prénatale, à s'occuper des accouchements et à donner des soins aux nouveau-nés dans les régions éloignées, à faire des visites à domicile ainsi qu'à administrer des cliniques d'hygiène infantile et des services d'hygiène scolaire.

*Hygiène industrielle.*—Les services qui ont pour but de parer aux accidents, de lutter contre les maladies professionnelles et de maintenir la santé des employés intéressent au même titre les ministères provinciaux de la Santé, les ministères du Travail, les Commissions des accidents du travail et les chefs d'industries. Les conditions de travail sont réglementées par des organismes provinciaux qui, d'autre part, offrent à l'industrie des services éducatifs et consultatifs. Les statuts de toutes les provinces comprennent des lois (lois sur le travail d'usine, lois sur les ateliers, lois sur les mines, lois sur les accidents du travail) qui fixent les normes de sécurité sanitaire que les employeurs doivent appliquer.

*Hygiène dentaire.*—Tous les ministères provinciaux de la Santé ont une division d'hygiène dentaire, qui administre leurs programmes dans ce domaine. Ces programmes varient suivant la situation qui prévaut mais sont presque entièrement conçus en fonction des soins à donner aux enfants. La formation de dentistes en hygiène publique, l'administration de cliniques de prévention et de traitement à l'intention des enfants et l'enseignement de l'hygiène constituent des mesures communes à toutes les provinces. Des travaux de fluoruration, intéressant plus d'un million de personnes, sont en marche dans sept des provinces.

Dans quatre provinces, des cliniques mobiles apportent gratuitement des soins cliniques aux enfants des campagnes éloignées. Une autre province dessert les régions éloignées au moyen de deux cliniques dentaires aménagées dans des wagons de chemin de fer. En Colombie-Britannique, plus de 70 municipalités ont un régime en vertu duquel la municipalité et le ministère provincial de la Santé se partagent les frais des services d'hygiène dentaire fournis aux enfants; les responsables décident si les soins sont gratuits ou assurés à prix modique.

*Enseignement de l'hygiène.*—Dans la plupart des provinces, l'expérience a démontré qu'il faut, au sein de l'équipe d'hygiène publique, un "éducateur-hygiéniste" de profession et à service continu. Neuf provinces possèdent une division ou un service qui a pour tâche de coordonner l'enseignement de l'hygiène, diffusé par tous les moyens possibles.

*Hygiène alimentaire.*—Il existe sous ce chapitre des services d'information technique, d'enseignement, de consultation et de recherche. Certaines provinces ont entrepris des programmes de goûters scolaires et distribuent des suppléments diététiques. Cinq provinces possèdent une division de l'hygiène alimentaire; les autres emploient des hygiénistes alimentaires qui relèvent d'autres divisions de leur ministère de la Santé.

*Laboratoires d'hygiène publique.*—Essentiel à la protection de la santé publique et à l'éradication des maladies contagieuses, le laboratoire d'hygiène publique fut l'une des premières initiatives que prirent les provinces pour venir en aide aux services d'hygiène des municipalités. Les travaux de ces laboratoires comprennent l'examen bactériologique de l'eau, du lait et des échantillons de denrées alimentaires, l'examen de prélèvements pour le diagnostic des maladies contagieuses ainsi que les services spéciaux de pathologie. Chaque province possède un laboratoire central d'hygiène publique et la plupart ont en outre des laboratoires locaux rattachés au laboratoire central. Dans certaines provinces, on cherche actuellement le moyen de coordonner les services des laboratoires d'hygiène publique à ceux des laboratoires des hôpitaux, ainsi que de mettre des services de laboratoire à la disposition de la population rurale et de réduire le prix que les examens cliniques de laboratoire coûtent aux particuliers.